

Séance du Conseil Municipal du 28 février 2023

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Délibération	Objet	Décision
N°2023-1	Intercommunalité - adoption du rapport annuel 2021 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés- communauté de communes « Entre Bièvre et Rhône »	Approuvée
N°2023-2	Intercommunalité - participation communale au déploiement du bus itinérant France services MSA en milieu rural	Approuvée
N°2023-3	Intercommunalité - validation de principe pour le développement de l'effacement diffus sur le territoire de la commune des Roches de Condrieu	Non approuvée
N°2023-4	Intercommunalité - entente intercommunale pour la gestion de la compétence enfance-jeunesse (ACCRO)-modification tarifaire	Approuvée
N°2023-5	Finances - approbation du compte de gestion du trésorier 2022	Approuvée
N°2023-6	Finances - approbation du compte administratif 2022 du budget de la commune en adéquation du compte de gestion du trésorier 2022	Approuvée
N°2023-7	Finances - affectation du résultat budget commune	Approuvée
N°2023-8	Finance-TE 38 - travaux sur réseaux d'éclairage public – passage au LED – centre bourg	Approuvée
N°2023-9	Finances - convention avec l'école privée pour le remboursement des activités au titre de la « génération vélo »	Approuvée
N°2023-10	Ressources humaines – adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38	Approuvée
N°2023-11	Ressources humaines – traitement dématérialisé des dossiers retraite – prestation assistance retraite	Approuvée

Le secrétaire de séance

Fabien THOMAS

La Maire

Isabelle DUGUA



Affiché le 27/03/2023